

COMMUNE DE SAINT-DENIS
SG / Secrétariat du Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 99/4-54
au Conseil Municipal

OBJET

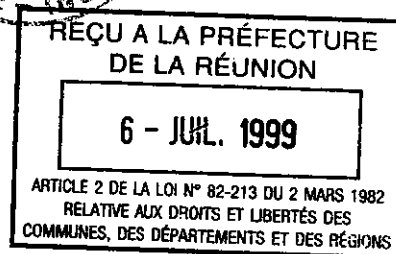
ELECTION D'ADJOINTS SPECIAUX
EN REMPLACEMENT D'ELUS DEMISSIONNAIRES

En date du 21 juin 1999, j'ai donné acte de leur démission de fonctions respectivement :

- . à Monsieur Russel HOAREAU
en qualité d'Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde,
- . à Monsieur Christian PROMI
en qualité d'Adjoint Spécial de Saint-François.

Je vous invite donc à procéder aux opérations de vote qui s'imposent en vue de pourvoir à la vacance de postes.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-54
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

ELECTION D'ADJOINTS SPECIAUX
EN REMPLACEMENT D'ELUS DEMISSIONNAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-54 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret sur liste groupée)

Elit :

- 1° **Alain ZANEGUY**, ADJOINT SPECIAL DE **SAINTE-CLOTILDE**
(en remplacement de Monsieur Russel HOAREAU, démissionnaire de ces fonctions),
- 2° **Erick EGOLFF**, ADJOINT SPECIAL DE **SAINT-FRANCOIS**
(en remplacement de Monsieur Christian PROMI, démissionnaire de ces fonctions),

les résultats du vote s'établissant comme suit :

Bulletins collectés	40
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	40

Suffrages obtenus

1° Sainte-Clotilde	Alain ZANEGUY	40
2° Saint-François	Erick EGOLFF	40

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 - JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

